

Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces, est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

SOMMAIRE

TEXTE : Les frais d'expertise. — Une exposition à Lyon en 1892. — Le P.-L.-M. à travers Lyon. — Chronique artistique. — Spéculation et syndicats. — Concours : ville d'Épinal. — École vétérinaire de Lyon. — Avis et renseignements divers. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication etc., etc. — GRAVURES : École vétérinaire de Lyon (vue et plan).

LES FRAIS D'EXPERTISE

Depuis longtemps, le public se plaignait de la façon dont étaient réglés les frais des experts près les tribunaux. Ces plaintes ont enfin été entendues et un décret du président de la République a réglementé les frais d'expertise.

Ce décret pouvant, dans un grand nombre de cas, servir de base à des arrangements à intervenir entre les parties, nous croyons utile de le publier *in extenso* :

Article premier. — Il sera alloué pour la copie des requêtes, mémoires et pièces y annexées, par rôles de 25 lignes à la page et de 12 syllabes à la ligne, 50 centimes.

Art. 2. — Il sera alloué à chaque expert, par vacation de trois heures, s'il est domicilié dans le département de la Seine ou dans une ville dont la population excède 100.000 habitants, 8 francs; s'il est domicilié dans une ville dont la population excède 30.000 habitants, 7 francs; ailleurs 6 francs.

Il ne pourra être taxé aux experts plus de trois vacations par jour à la résidence, et quatre hors de la résidence.

Les experts auront, en outre, droit à une vacation pour la prestation de serment et une pour le dépôt du rapport, indépendamment de leurs frais de transport.

Art. 3. — Si les experts sont appelés par le Conseil de préfecture, soit à défaut de l'architecte, à diriger des travaux ou à procéder à la vérification ou au règlement de mémoires d'entrepreneurs, il leur sera alloué :

- 1^o Pour rédaction de devis, 1 1/2 0/0 ;
- 2^o Pour direction des travaux, 1 1/2 0/0 ;
- 3^o Pour vérification et règlement, 2 0/0.

Cette allocation sera répartie également entre les experts ou attribuée à l'un d'eux, suivant que le travail aura été fait en commun ou par un seul expert.

Les travaux rémunérés à part comme il est dit ci-dessus, n'entreront pas en compte dans le calcul des vacations.

Art. 4. — La mise au net du rapport sera taxée conformément à l'article premier.

Art. 5. — Il sera alloué aux experts pour frais de transports :

- 1^o En chemin de fer, 20 centimes par kilomètre ;
- 2^o Sur les routes ordinaires, 40 centimes par kilomètre.

La première taxe sera applicable de droit quand le parcours sera desservi par une voie ferrée.

En matière de contributions directes et de taxes assimilées, le parcours effectué en dehors des limites du départements n'entrera

pas en compte; dans les autres matières, il pourra être admis suivant les circonstances de l'affaire.

Art. 6. — Si les experts sont appelés, par application de l'article 22 de la loi du 22 juillet 1889, à comparaître devant le Conseil de préfecture, ils seront rémunérés conformément aux articles 1 et 5 du présent décret.

Art. 7. — Les frais divers dont les experts auront dû faire l'avance, tels que le papier timbré, l'enregistrement, les ports de lettres et de paquets et le coût de tous les travaux et opérations indispensables à l'accomplissement de leur mission, leur seront remboursés sur état.

Art. 8. — Les experts ne pourront rien réclamer pour s'être fait aider par des copistes, dessinateurs, toiseurs, porte-chaines, etc., ces frais étant compris dans les allocations ci-dessus mentionnées par vacations, rédaction de devis, direction de travaux, règlement et mise au net du rapport.

Art. 9. — Le président, en procédant à la taxe des vacations et autres frais, les réduira s'ils lui paraissent excessifs.

Il n'admettra en taxe ni les opérations, visites et plans inutiles, ni les longueurs dans les rapports.

Art. 10. — Les dispositions qui précèdent seront applicables à la tierce expertise prévue en matière de contributions directes par l'article 5 de la loi du 29 décembre 1884.

Art. 11. — Les dispositions des articles 2, 5 et 6, seront applicables à l'expert ou aux experts nommés par le Conseil de préfecture pour faire une vérification d'écritures.

Toutefois, la vérification devant être effectuée en présence d'un membre du Conseil de préfecture désigné à cet effet, les experts n'auront aucun droit à aucune vacation supplémentaire pour la prestation du serment ou pour le dépôt du rapport.

Art. 12. — Les dépositaires de pièces appelés à les représenter devant le Conseil de préfecture seront assimilés aux experts quant aux frais de voyages et aux vacations.

Art. 13. — Lorsque le Conseil de préfecture se transportera tout entier ou que l'un ou plusieurs de ses membres se transporteront sur les lieux, chaque conseiller aura droit à des frais de transports calculés comme l'article 6, et en outre, si le transport a lieu à une distance d'un myriamètre au moins, à une indemnité de 12 francs par jour. Le secrétaire-greffier aura droit aux mêmes frais de route et à une indemnité de 8 francs par jour.

Art. 14. — Les témoins entendus dans une enquête pourront réquerir la taxe.

Leurs frais de transport seront taxés ainsi qu'il suit :

En chemin de fer, 15 centimes par kilomètre.

Cette première taxe sera applicable de droit quand le parcours sera desservi par une voie ferrée.

Il sera en outre alloué aux témoins, à titre de taxe de comparution, une indemnité de 2 à 10 francs par jour.

Art. 15. — Dans tous les cas où il y aura lieu à signification par exploit d'huissier, soit d'un arrêté définitif, soit d'une décision du président liquidant les frais d'expertise ou les dépens, l'huissier aura droit aux émoluments qui lui sont attribués par le tarif en vigueur devant les tribunaux de première instance.

Art. 16. — Le présent décret n'est pas applicable en matière électorale.

Art. 17. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal Officiel* et au *Bulletin des Lois*.



UNE EXPOSITION A LYON EN 1892

L'idée émise par M. Henri Martin a fait son chemin, il faut féliciter nos édiles et la presse locale d'avoir soutenu le projet dès le début, et d'avoir compris les immenses avantages que retirerait la ville de Lyon d'une entreprise pareille.

Il ne s'agit pas d'une Exposition universelle, mais simplement d'une *Exposition nationale des produits de la France et de ses colonies*. Ainsi présenté, le projet a toutes les chances de réussite et nous faisons des vœux pour que sa réalisation ne rencontre aucune opposition sérieuse auprès du gouvernement.

Nous nous proposons, dans les quelques lignes qui vont suivre, de faire ressortir les avantages que nous indiquons plus haut, et de rechercher la meilleure utilisation du terrain que la ville mettra gracieusement à la disposition de la future compagnie, c'est-à-dire du parc de la Tête-d'Or.

Il s'agit en premier lieu d'attirer dans notre ville la plus grande affluence possible de visiteurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Or nous pensons que, outre la véritable attraction que les organisateurs sauront produire, la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, organisera des services spéciaux à prix réduits qui permettront d'espérer un très grand nombre de voyageurs.

Admettons, pour considérer les résultats au pire, que l'on n'obtienne qu'une moyenne d'entrées de 30.000 personnes par jour, chiffre cinq fois moins grand qu'à Paris en 1889, cela conduit à un total de 5 millions 1/2 d'entrées pendant toute la durée de l'Exposition, nous pouvons donc estimer, en prenant pour base cinq visites par personne, qu'il y aura 1 million de visiteurs, soit environ 100.000 Lyonnais et 900.000 étrangers à notre ville. Ces derniers laisseront chez nous au moins une centaine de francs en moyenne, c'est donc une somme de 90 millions, au bas mot, qui entrera dans le commerce lyonnais, sans tenir compte des frais d'installation et de séjour des divers exposants.

Ces chiffres n'ont rien d'exagéré puisqu'on estimait, l'année dernière, que l'Exposition universelle de 1889 avait rapporté au commerce parisien une somme dix ou douze fois plus considérable. Il est certain qu'avec le prix de location des surfaces disponibles on couvrirait bien au delà les frais de construction et d'exploitation, surtout en faisant des constructions à la fois économiques et élégantes, or nos architectes et ingénieurs lyonnais seront certainement à la hauteur de leur rôle.

Les moyens ne manquent pas pour attirer les étrangers, et si nous ne pouvons montrer une rivale de la Tour Eiffel, le pont de Fourvière à la Croix-Rousse, s'il est terminé, ne sera pas une des moindres attractions. L'année 1892 coïncidera également avec l'achèvement de nos principaux travaux d'embellissement. Qui empêcherait, pour amener à temps voulu nos voisins d'outre-Manche, d'organiser de sérieuses courses internationales sur notre splendide hippodrome. La création d'un prix de 200.000 francs, s'il le faut, pour lequel seraient admis à concourir les chevaux vainqueurs ou placés des grandes courses de l'année courante et précédente, par exemple le Grand prix de Paris, le Derby d'Epsom, le Derby de Chantilly, etc., amènerait sûrement pendant la durée de l'Exposition une affluence importante d'Anglais et d'amateurs. L'épreuve courue fin juin permettrait aux étrangers de voir notre Exposition et de se diriger ensuite vers la Suisse qu'ils ont coutume d'envahir à cette époque avec leurs familles nombreuses.

Quant à l'emplacement projeté pour l'Exposition, il est admirablement choisi au parc de la Tête-d'Or. En réservant une partie de cette magnifique promenade, on pourrait disposer, çà et là, de gracieux pavillons pour les exhibitions particulières, et les nombreux chalets restaurants qui forment le complément indispensable

de toute grande agglomération. Rien ne s'opposerait également à parsemer des modèles d'habitations coloniales sur les diverses pelouses non réservées.

Cependant nous croyons que la bordure du parc, formant quai sur le Rhône, ne serait pas suffisante pour l'étendue que nécessite une sérieuse installation de ce genre. Il faudrait donc choisir un supplément d'emplacement à proximité, permettant d'agrandir la surface disponible sans décentraliser les divers bâtiments. Or le boulevard du Nord, au moins dans sa partie ouest, se prête fort bien à cette disposition depuis que les fossés d'enceinte sont remblayés. Rien n'empêcherait les organisateurs de faire de cette combinaison une pierre à deux coups : tout le monde sait qu'en effet le boulevard du Nord est destiné à être couvert, du côté du parc, par une série de petites villas ayant vue sur notre belle promenade, ces habitations sont destinées à avoir un grand succès parmi la partie aisée de la population lyonnaise ; si donc les organisateurs prenaient l'entreprise de quelques-unes de ces villas qui serviraient, pendant la durée de l'Exposition, à un grand nombre d'exhibitions particulières se rapportant à l'aménagement intérieur des logements et ayant toutes leur cachet d'originalité, il est à peu près certain qu'ils en retireraient par la suite un sérieux bénéfice.

Dans notre pensée le principal bâtiment serait sur le quai du Rhône, couvrant presque totalement le large espace disponible. Une ligne de démarcation, coupant le parc à peu près en deux parties égales, laisserait aux promeneurs un espace suffisant pour leurs ébats. Quant au Musée Guimet on trouverait facilement son utilisation.

N'oublions pas, comme complément indispensable, un petit chemin de fer à voie étroite, système Decauville ou autre, mettant en communication les divers points de l'Exposition par une ligne de ceinture ; nous croyons de plus qu'il serait très utile d'avoir une autre ligne partant du fort de la Vitriolerie, à l'angle du pont du chemin de fer, et suivant l'emplacement des anciens fossés d'enceinte pour aboutir près de l'entrée principale à l'intersection du quai et du boulevard du Nord. Cela pourrait fort bien se faire, car d'ici un an ou deux nous ne pensons pas que ces terrains seront bâtis, et cela aurait l'immense avantage de mettre toutes les lignes de tramways de la banlieue en communication avec l'Exposition, par exemple Saint-Fons, Monplaisir, Bron, Montchat, Sans-Souci, Villeurbanne, les Charpennes. De même les habitants du centre pourraient prendre une ligne de tramways quelconque, dans la direction de la banlieue pour descendre au point de jonction correspondant avec la petite ligne à voie étroite.

Il y a une question délicate qui peut se présenter : notre ville, si délaissée des visiteurs, possède, à première vue, une quantité d'hôtels ou de garnis insuffisante pour loger l'importante agglomération qu'on est en droit d'espérer. Cette observation qui nous a été faite, et qui ne pourrait que faire tressaillir d'aise les heureux intéressés, ne peut être prise en sérieuse considération, nos compatriotes sont assez industrieux pour suppléer, s'il le faut, à l'insuffisance des hôtels ; du moment qu'il y aurait assurance de réaliser un bénéfice, les chambres ou appartements garnis se multiplieront à vue d'œil, nous en sommes absolument certain.

Nous souhaitons que ce projet d'Exposition aboutisse, notre ville en retirera de grands avantages, peut-être même des débouchés nouveaux, et en tout cas elle ne peut être inutile. La grande manifestation de 1889 a montré qu'une foule d'industriels ou de producteurs français, et non des moins importants, n'avaient pu exposer leurs produits. La démonstration de l'intelligence et de la richesse françaises n'a pas dit son dernier mot, et si chacun, dans la mesure de ses moyens, se prête à ce réalisable projet, nous sommes persuadé que notre Exposition montrera des progrès surprenants et attestera une fois de plus la vitalité française.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cet intéressant sujet, et nous nous proposons dans une étude approfondie de chercher soit les meilleurs moyens pour aboutir, soit les bases d'une installation rationnelle, pratique et surtout économique.

D. COMBEROUSSE, ingénieur.

LE P.-L.-M. A TRAVERS LE NOUVEAU LYON

LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU DE LA LIGNE DE GENÈVE ET DÉPLACEMENT ET AGRANDISSEMENT DES GARES DES BROTTAUX ET DE LA PART-DIEU.

En 1858, pour relier la ligne Lyon-Marseille avec la ligne Lyon-Genève, les Compagnies effectuèrent le raccordement allant de la gare de la Mouche-Croix-Barret à la gare des Brotteaux.

Ce raccordement de 4 kilomètres de longueur traversa les différentes voies de communication qu'il rencontra sur son tracé, lesquelles furent franchies en passant tantôt en dessus ou en dessous, et tantôt au moyen de passages à niveau comme il en existe encore sur la route de Vienne, à l'avenue des Ponts, au cours de Villeurbanne ou rue du Château, à la rue Paul-Bert, au cours Lafayette et au cours Vitton.

A l'origine et jusqu'à ces dernières années les passages à niveau ne présentaient pas trop d'inconvénients, étant admis que peu de trains circulaient sur la ligne de Genève, et que la ville de Lyon n'avait encore pris aucun développement au dehors des fossés d'enceinte.

Mais petit à petit une ville nouvelle et industrielle s'est installée en dehors de l'ancienne enceinte militaire, cela à cause des avantages dont profitaient les habitants en échappant aux charges de l'octroi, et à cause aussi de la proximité des gares de la Part-Dieu et des Brotteaux.

Cette extension de la ville nouvelle en dehors des barrières de l'octroi et l'accroissement du nombre des trains circulant sur le chemin de fer ont amené un mouvement extraordinaire sur les passages à niveau précités qui sont constamment encombrés et sur lesquels on redoute à chaque instant qu'il arrive de terribles accidents, surtout en temps de brouillards.

Le public se plaint de plus en plus des inconvénients et des dangers des passages à niveau lesquels viennent encore d'être aggravés par un supplément de trains circulant entre la Mouche et Collonges par le nouveau raccordement de Saint-Clair à Collonges.

Bref, afin de remédier d'une manière efficace et prompte à tous inconvénients et à tous les dangers des passages à niveau, notre municipalité en a demandé la suppression. Pour donner satisfaction à la municipalité et à l'opinion publique la Compagnie s'est empressée de dresser un projet en conséquence, dont le principal objet comporte la suppression des trois passages à niveau du cours Vitton, du cours Lafayette et de la rue Paul-Bert.

Pour réaliser ce projet la Compagnie est entraînée à reporter les voies principales un peu plus en arrière et déviant légèrement la ligne entre le viaduc de Saint-Clair sur le Rhône et le fort de Villeurbanne.

Le tracé projeté irait en ligne droite du viaduc Saint-Clair au passage à niveau de la rue du Château, près la gare de l'Est en passant en tranchée sous le cours Vitton, à la hauteur du restaurant Gagnaire et en traversant les terrains militaires du fort des Brotteaux, en traversant également en tranchée ou en dessous le cours Lafayette et la rue Paul-Bert. Entre ces deux derniers passages à niveau les voies principales longeraient le quartier de la Vilette à l'emplacement même des anciens fossés récemment comblés.

L'exécution de ce tracé aurait le triple avantage d'obliger la Compagnie à reconstruire la gare des Brotteaux dont les bâtiments

tombent en ruines, d'agrandir la gare de la Part-Dieu pour y recevoir et expédier des marchandises de toutes sortes, et enfin de résoudre la question de suppression des passages à niveau.

La gare des Brotteaux serait à peu près maintenue sur son emplacement actuel à 100 mètres seulement en arrière et en aval, en face l'extrémité de la rue Bugeaud d'où elle serait facilement accessible par le cours Lafayette, la rue Moncey et le cours Vitton.

Le projet d'amélioration en question intéresse particulièrement et exclusivement les contribuables de la commune de Lyon et sa réalisation aurait déjà reçu un commencement d'exécution, si malheureusement un syndicat de propriétaires d'une commune voisine n'était venu s'immiscer dans l'affaire qui regarde les Lyonnais seulement.

Ce syndicat ne tenant aucun compte des intérêts de la ville de Lyon propose de reporter la ligne à Villeurbanne et de placer les gares aux environs du parc de Bonneterre. D'autres intéressés de Villeurbanne demandent que la ligne suive la nouvelle enceinte en passant par Bron.

Ces projets insensés et *anti-lyonnais* n'ont heureusement aucune chance de réussir, car M. le Ministre des travaux a pris une décision ferme à ce sujet qui donnera pleine et entière satisfaction aux vœux de la population lyonnaise.

Ci-après le texte de cette décision :

Monsieur le Préfet,

Le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Lyon ont demandé la suppression des passages à niveau des cours Vitton et Lafayette et de la rue Paul-Bert, sur la ligne de Lyon à Genève.

En vue de donner satisfaction à ces vœux, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a présenté un projet dont elle évalue la dépense à 1.383.000 francs, déduction faite du prix de la vente des terrains disponibles, et qui consiste dans un déplacement du chemin de fer de 120 mètres environ vers l'est et sur 2500 mètres de longueur. Cette déviation, combinée avec un abaissement du niveau du chemin de fer, permettrait de remplacer les passages à niveau par des ponts métalliques sur rails.

Ce projet a été admis par le Conseil général des ponts et chaussées pour servir de base à des négociations qui se poursuivent en ce moment entre l'État, la ville et les hospices de Lyon et la Compagnie ; mais dans ces derniers temps la presse locale a mis en avant un autre projet d'après lequel la ligne actuelle de Genève serait abandonnée sur 4100 mètres de longueur et remplacée par une ligne nouvelle passant à Villeurbanne et ayant un développement de 5600 mètres.

D'après une étude sommaire faite par la Compagnie, la dépense qu'entraînerait l'exécution de ce dernier projet, même en tenant compte du produit de l'aliénation des terrains disponibles, ne s'élèverait pas à moins de 7.500.000 francs, soit une augmentation de 6.117.000 francs sur le montant de l'avant-projet pris en considération par l'administration.

Cette variante aurait, en outre, les inconvénients suivants :

Elle imposerait à tout le trafic entre les gares de la Guillotière et de Saint-Clair un allongement de parcours par rails d'environ 1500 mètres.

La gare des voyageurs des Brotteaux placée actuellement dans la ville même serait reportée dans la banlieue.

La gare actuelle de la Part-Dieu serait supprimée, la gare des marchandises projetée à 1700 ou 1800 mètres plus loin ne saurait la remplacer. Les marchandises qu'elle reçoit actuellement iraient aux autres gares de Lyon déjà encombrées, et qu'il faudrait agrandir à grands frais.

De plus, les établissements militaires de la Part-Dieu ne pourraient plus être, comme aujourd'hui, reliés à la voie ferrée.

Enfin il faudrait établir, avec le chemin de fer de l'Est de Lyon, une nouvelle gare d'échange, dont la dépense n'est pas prévue par la Compagnie dans son étude sommaire et qui serait très coûteuse, en raison de la différence du niveau de 5 mètres environ qui existerait entre les deux lignes.

Dans ces conditions, l'excédent de dépenses signalé serait sans exagération de 6.500.000 francs.

Pour ces divers motifs, le Conseil général des ponts et chaussées a été d'avis d'écarter définitivement la variante en question.

J'ai adopté cet avis.

Je vous prie de le faire savoir à M. le maire de Lyon.

J'en informe directement le service du contrôle de la Compagnie.

Recevez, etc.

Le Ministre des travaux publics.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

Je vous avais promis, lecteurs, de faire une petite incursion à travers les diverses salles de notre nouvelle préfecture. Malheureusement, une partie des ouvrages sur lesquels je voulais vous entretenir étant encore inachevée, nous renverrons notre visite à une date ultérieure, et nous allons parler pour aujourd'hui de musique et de théâtre, si vous le voulez bien.

Les concerts Luigini ont, cette année, une concurrence, les concerts des Ambassadeurs, concurrence sérieuse, du moins à ce qu'il est facile de voir par la moins grande affluence de personnes qui, chaque soir, se pressent aux contrôles.

Aussi notre chef d'orchestre a-t-il dû engager quelques artistes lyriques pour les fêtes du mardi, du vendredi et du dimanche, et détourner ainsi un peu le flot qui, chaque jour, se dirige vers les Célestins; de sorte que nous aurons maintenant des programmes un peu plus variés.

Après maintes nouvelles contradictoires, nous n'avons plus qu'à constater que Sarah Bernhardt nous a manqué de parole, et c'est grand dommage, car tout s'annonçait bien et nous promettait quelques charmantes soirées où elle aurait certainement eu un accueil enthousiaste.

Par contre, les amateurs de comédies-bouffes viennent d'être servis à souhait. Brasseur leur a présenté deux très jolies pièces qu'il a divinement su choisir.

Dans le *Misanthrope* et l'*Auvergnat*, il est réellement amusant. C'est lui du reste qui a créé le rôle de Machavoine au théâtre du Palais-Royal, et qui fit remporter à cette petite pièce de Labiche un succès fou.

Nous l'avons, nous aussi, applaudi chaleureusement, en regrettant une aussi courte apparition dans notre ville et la malchance d'une chaleur tropicale qui a fait hésiter bien des personnes s'attendant à trouver notre théâtre transformé en fournaise impitoyable.

Quant aux *Ménages parisiens*, de M. Valabrègue, c'est là une pièce des plus drôles; mais je préférerais cependant les *Surprises du divorce*. M. Bisson a mieux su tirer parti des situations bizarres et risibles que peut amener le divorce. On y trouve pourtant de bons mots habilement glissés et quelques passages au plus haut point amusants. Brasseur fils a malheureusement une voix fatigante et des gestes et une démarche de poupée articulée qui ne donnent pas le Gatinard idéal. Il n'en est pas moins très bon acteur et a mérité, lui aussi, bien des applaudissements.

Au moment où j'écris une autre troupe nous arrive, c'est celle de M^{lle} Réjane, de l'Odéon, en tête, avec quelques autres artistes parmi lesquels figure Cornaglia, qui a été autrefois pensionnaire

de notre théâtre des Célestins. On nous promet deux représentations de la *Vie à deux*, charmante comédie en trois actes de Charles de Courcy et Henri Bocage.

Cette fois-ci, avis aux amateurs de comédies fines et délicates.

Et puis ensuite à qui le tour, en attendant notre prochaine saison théâtrale?

Ah! cet hiver nous allons avoir des spectacles variés et tout à fait nouveaux. Déjà, l'année dernière, M. Poncet a fait maints efforts pour couper la monotonie habituelle de notre répertoire d'opéra en nous donnant quelques pièces peu ou pas encore connues à Lyon.

Cette année, il fera mieux; il pense nous présenter *Dalila*, nous faire entendre la musique de Messager dans *la Basoche*, pièce nouvelle qui dernièrement a fait courir tout Paris; puis celle de Wagner dans le magnifique opéra de *Lohengrin*.

Notre directeur mettra un soin particulier au montage de ce dernier opéra et, sans faire appel à une plus forte subvention de la part de la municipalité, il n'épargnera aucuns détails, ne reculera devant aucunes dépenses pour donner à cette belle œuvre une interprétation digne de la scène lyonnaise.

Parmi les artistes engagés, nous trouvons du reste déjà deux excellents choix, MM. Massart et Bourgeois; puis, comme régisseur général, un homme d'une grande compétence, M. Bouvard, qui dirige actuellement le Casino d'Aix, et qui a débuté comme artiste lyrique.

Il est donc probable que l'opéra de Wagner sera monté à Lyon sur le même pied qu'il l'a été l'hiver dernier au coquet théâtre de Genève.

Nous n'aurons dès lors plus à regretter notre précédent directeur.

SIGURD.

SPÉCULATION ET SYNDICATS

La première question que nous devons nous poser en commençant cette étude, est celle-ci: Qu'est-ce que la spéculation?

On peut dire, en général, que la spéculation est une opération que l'on imagine, et d'après laquelle on opère une plus-value dont il sera facile de profiter.

Mais ne vaut-il pas mieux se servir de cette définition de Proudhon qui a dit: la spéculation n'est autre chose que la conception intellectuelle des différents procédés par lesquels le travail, le crédit, le transport, l'échange peuvent intervenir dans la production.

Ainsi, la spéculation fait donc pour ainsi dire partie des principes généraux de la production, qui comprend:

Le travail proprement dit;

Le capital ou la matière sur laquelle s'exerce le travail;

Le commerce chargé de la distribution des produits;

Et enfin la spéculation.

On exprime souvent aussi, par ce mot de spéculation, l'idée de toute entreprise aléatoire, quels que soient ses motifs ou son but; néanmoins, si cette entreprise a une base sérieuse, et si elle consiste surtout dans l'effort fait pour créer une valeur nouvelle ou en abaisser le prix de revient, on doit considérer qu'elle n'est plus seulement aléatoire, et que le bénéfice qui en résulte souvent, est la juste rémunération d'une conception intelligente.

Aussi, la spéculation pure, opérant pour la recherche de la plus-value ou prime, tient plutôt du commerce que de l'industrie et est justement rémunératrice.

Le système des entrepôts et celui de la transmission de propriété des marchandises par simple endossement des récépissés, ou des warrants, facilitent beaucoup les spéculateurs.

Aujourd'hui, la spéculation joue un grand rôle dans les transac-

tions commerciales, et d'autant que le marché d'un produit est limité. C'est un des modes de l'activité humaine, et ses modes d'action deviennent de plus en plus nombreux, quand on considère que la concurrence, les salaires onéreux, souvent les goûts de luxe et l'amour d'un gain rapide, obligent le producteur à chercher une autre source de bénéfice.

Si cependant il ne fait souvent que déplacer des valeurs sans en créer de nouvelles, le spéculateur n'est pas tout à fait inutile. Il rend des services appréciables en modérant les variations du prix que subissent les marchandises; et on peut dire, en développant l'idée de H. Say, que nous citons plus loin, que celui qui retire d'un marché une quantité considérable d'un article offert, lorsque le prix est tombé très bas, et qui le remet dans la circulation lorsque le prix est relevé, rend les écarts des prix moins considérables, et par là, est utile à la production et à la consommation.

En sens inverse, le spéculateur qui tend à augmenter les écarts des prix devient nuisible au producteur et au consommateur, et vise au parasitisme.

Mais le parasitisme commercial se montre avec bien plus d'intensité encore, dans l'agiotage. Heureusement, l'agiotage se pratique d'une façon plus spéciale, en dehors de la production, et sans gêner son mouvement. Il a lieu principalement sur les valeurs financières dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et auquel, la facilité des opérations multiples de la Bourse a donné une si grande extension.

Voici, d'ailleurs, la différence qu'établit l'économiste H. Say, de la spéculation à l'agiotage. Nous ne pouvons nous empêcher de citer cette belle page. Il serait difficile de dire mieux et d'établir plus nettement la ligne de démarcation qui les sépare.

« La spéculation, dit-il, prend son cours naturel et se développe dans les pays libres et tranquilles, l'agiotage n'est jamais si actif que dans les temps de calamités et de troubles publics. La spéculation est une opération régulière; l'agiotage est un pari où les joueurs conservent l'arrière-pensée de tricher au besoin.

« La spéculation est un placement de capitaux fait avec intelligence par l'achat à bas prix de denrées ou marchandises dans l'intention de les revendre plus tard, lorsque les prix s'élèvent; la différence des prix couvre les frais de conservation de la chose, l'intérêt des fonds employés et le bénéfice du spéculateur.

« Par la première opération, la spéculation empêche la baisse du prix d'atteindre un taux qui deviendrait fatal aux producteurs. Par la seconde, elle empêche une hausse qui serait fâcheuse pour les consommateurs. Dans l'agiotage au contraire, l'achat se fait avec l'intention de revendre au plus tôt: on traite le plus souvent à terme pour ne point employer de capital; on n'a pas la moindre intention de prendre livraison de la chose achetée; d'autres fois, on vend avec promesse de livrer ce qu'on ne possède pas, ce qu'on n'a même aucune prévision de posséder, on compte que, dans l'intervalle, on pourra se liquider par une opération contraire, à des prix dont la différence deviendra un profit; on se fie, pour cela, sur des événements fortuits, sur les chances des récoltes, sur les conséquences d'une nouvelle bonne ou mauvaise, qu'on s'arrange même pour inventer et répandre au besoin, etc., etc. »

L'agiotage est donc un des premiers écueils de la spéculation, car il n'est pas rare de voir le spéculateur enhardi par le bénéfice que lui procure une opération, s'engager hors des limites de ses propres ressources, ou, quelquefois, ayant perdu d'abord, agioter dans l'espoir de « se rattraper ».

Mais le plus grand danger que puisse présenter économiquement la spéculation, c'est l'accaparement.

Qu'est-ce que l'accaparement?

C'est telle spéculation qui consiste dans l'appropriation de marchandises ou de moyens de production réunis sur un point quelconque, afin de pouvoir, en l'absence de concurrence, en fixer le

prix à un taux que l'on juge le plus rémunérateur pour ses intérêts. L'accaparement faisait dire à Fourier: « C'est le plus odieux des crimes commerciaux, en ce qu'il attaque toujours la partie souffrante de l'industrie ».

Le privilège exclusif, connu sous le nom de « monopole », que s'est réservé l'État de la vente de certains produits, tels que tabacs, poudre, etc., et qui constitue pour lui une source énorme de bénéfices, ne doit pas être regardé comme un accaparement, mais plutôt, comme un moyen détourné de la perception des impôts.

(A suivre.)

NESTOR.

CONCOURS

VILLE D'ÉPINAL

Un concours s'ouvre à Épinal entre tous les architectes français pour la construction d'un Lycée, dont la dépense est évaluée à 1.830.000 francs.

Primes. — L'auteur du projet classé le premier par le jury recevra une prime de 5000 francs, le deuxième 3000 francs et le troisième 2000 francs.

Tous les projets devront être rendus à l'hôtel de ville d'Épinal le 20 septembre prochain, délai de rigueur.

Pour recevoir le programme du Concours, s'adresser à M. le Maire d'Épinal.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

Un très important travail de M. le docteur Arloing, le savant et distingué directeur de notre École vétérinaire, nous donne les renseignements intéressants qu'on va lire sur les dernières installations de l'École.

A la fin de 1868, M. Sainte-Marie Perrin, architecte à Lyon, succéda à M. Chabrol, décédé.

L'assiette de l'École était établie, presque toutes les surfaces propres à recevoir des bâtiments étaient occupées.

Il était difficile de parler de bâtir sans nuire à la symétrie de l'ensemble ou sans encombrer les voies de dégagement. Pourtant une ère nouvelle s'offrait à notre enseignement. Jaloux de suivre le mouvement scientifique, il désirait s'étendre de jour en jour et devenir expérimental. Dans ce but des chaires furent doublées; mais il fallut découvrir des laboratoires pour chacune d'elles.

M. Rodet, puis et surtout M. Chauveau, s'ingénierent à satisfaire à tous les besoins. Ils trouvèrent en M. Perrin un collaborateur éclairé et habile qui voulut bien les seconder de tous ses efforts.

On rétrécit la cour au fumier pour créer une salle d'autopsie hors du service d'anatomie; on empiéta sur des magasins pour trouver un laboratoire d'anatomie pathologique. Il n'y avait plus de surface disponible pour construire un laboratoire de physiologie, on prépara néanmoins un local convenable en enlevant une pièce au service d'anatomie et en enveloppant ce dernier d'une ceinture harmonieuse de petites annexes largement éclairées. Si le service d'anatomie perdit quelque chose au rez-de-chaussée, on le lui restitua sous forme de tribunes appendues aux parois de la salle de dissection. De même, on ne savait où faire reposer les laboratoires pour l'histologie, pour la zootechnie, on tourna la difficulté en élevant d'un étage deux rangées d'écuries d'isolement construites autrefois par M. Chabrol. Par des déplacements bien compris, on parvint à créer dans le grand bâtiment un laboratoire pour les travaux chimiques et pharmaceutiques et pour l'histoire naturelle.

L'installation de l'École vétérinaire de Lyon a donc pris, dans cette dernière période, un caractère scientifique qui, à un moment donné, était d'autant plus remarqué que les établissements similaires ou analogues n'avaient pas encore subi cette évolution.

C'est encore dans cette période qu'un vœu émis, en 1839, par le corps enseignant reçut presque satisfaction. Un traité passé avec un intelligent fermier installé aux portes de Lyon a procuré à l'École vétérinaire un enseignement pratique de zootechnie et d'hygiène générale. La ferme de la Tête-d'Or fut appelée aussi à compléter l'enseignement clinique en ce qui regarde le bétail ordinaire des exploitations rurales.

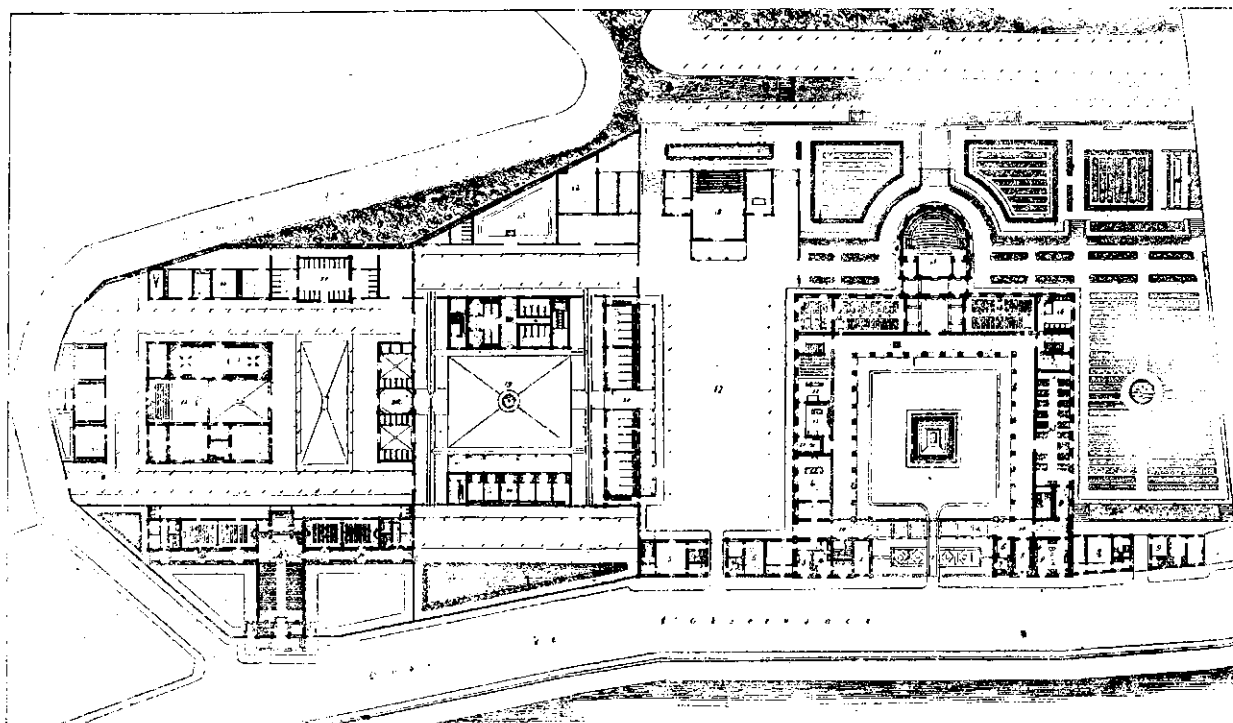
L'administration des bâtiments civils a constitué les fonds pour les améliorations matérielles. Mais l'administration de l'agriculture n'y est pas restée étrangère : elle a, au contraire, largement accordé son concours, pour l'aménagement intérieur des locaux, réservant, en toute justice, son principal effort pour l'amélioration de l'outillage scientifique. En dehors d'un budget ordinaire toujours croissant, on peut évaluer à 130.000 francs les sommes que

le ministère de l'agriculture a consacrées au perfectionnement de l'École vétérinaire de Lyon, depuis la dernière guerre.

Il subsiste néanmoins à Lyon plusieurs *desiderata*. L'anatomie pathologique ne possède pas une installation suffisante et le service des maladies contagieuses reçoit provisoirement l'hospitalité, dans une partie exiguë des laboratoires d'histologie. Le laboratoire de chimie est également trop étroit pour le nombre de nos élèves et celui d'histoire naturelle gagnerait à s'ouvrir sur le jardin botanique.

Des agrandissements sont projetés en vue de donner aux services que nous venons de signaler un développement ou une place plus convenable. On peut donc, par l'examen de l'ancien plan, acquérir une notion assez exacte de ce qui reste à faire pour que nous nous déclarions satisfaits.

Nous prévoyons même, depuis plusieurs années, que les terrains horizontaux nous manqueront à bref délai. Aussi promenons-nous souvent un regard envieux sur les deux écoles primaires communales qui accompagnent la chapelle. L'œuvre des Bredin n'est pas



Ancien plan général de l'École, après les travaux poursuivis par l'architecte Chahrol.

complète; il reste encore une parcelle du claustral des Cordeliers à conquérir. Nous souhaitons ardemment le jour où la ville de Lyon pourra céder ces deux modestes bâtiments à l'État.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête d'utilité publique. — Chemin de fer d'intérêt local à voie large de 1^m,44, de Saint-Étienne à Lyon (Croix-Rousse). Le préfet du Rhône,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert une enquête sur le projet présenté par la Compagnie du chemin de fer de Fourvière et Ouest-Lyonnais et la Compagnie de Fives-Lille dans le but d'obtenir la concession d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie large de 1^m,44, de Saint-Étienne à Lyon (Croix-Rousse).

Art. 2. — Le dossier du projet restera déposé pendant un mois, du lundi 23 juin au jeudi 24 juillet 1890 inclusivement, à la pré-

fecture du Rhône, où chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur un registre déposé à cet effet.

Art. 3. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé, la Commission constituée à l'article 5 se réunira à la préfecture du Rhône, sur la convocation qui lui en sera faite, pour examiner les observations consignées aux registres d'enquête. Cette Commission entendra les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines employés dans le département et après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter, les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui auront été posées par l'Administration. Ces diverses opérations, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un nouveau délai d'un mois.

Art. 4. — Dès que le procès-verbal de la Commission sera clos, et au plus tard quinze jours après, le président de la Commission transmettra à la préfecture ledit procès-verbal avec le registre et les autres pièces.

Art. 5. — Sont nommés membres de la Commission :

MM. BERNEY, conseiller municipal de Lyon;
 Th. COTE, propriétaire, conseiller municipal à Francheville;
 Duc, vice-président de la Chambre de commerce de Lyon;
 FERRANT, adjoint au maire de Lyon;
 GRINAND, conseiller général du Rhône;
 Marc GUYAZ, conseiller municipal de Lyon;
 NOLOT, conseiller général du Rhône;
 D^r PAILLASSON, conseiller général du Rhône;
 Ulysse PILA, membre de la Chambre de commerce de Lyon;
 Louis PONCET, prud'homme ouvrier;

Marin PONCET, président du Conseil d'arrondissement de Lyon.

Cette Commission sera présidée par M. Duc.

Art. 6. — La Chambre de commerce de Lyon est appelée à donner son avis sur l'utilité et la convenance du projet. Le procès-verbal de sa délibération devra être adressé à la préfecture avant l'expiration du délai fixé à l'article 3.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié et affiché. Il sera, en outre, inséré dans le journal *le Progrès de Lyon*.

Art. 8. — Expéditions du présent arrêté seront adressées à MM. les Membres de la Commission d'enquête, à M. le Président de la Chambre de commerce de Lyon et à M. l'Ingénieur en chef du département du Rhône.



Vue générale actuelle de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon (côté oriental).

Nouveaux chemins de fer. — Notre correspondant d'Annemasse nous écrit que la Cie des chemins de fer économiques du Nord, vient de commencer les travaux de terrassements et de poser la voie de la ligne d'Annemasse à Samoëns qu'elle pousse avec grande activité.

Elle vient également de mettre en adjudication les travaux de bâtiments du dépôt d'Annemasse.

Nous apprenons avec plaisir que cette Compagnie, bien que possédant de grands approvisionnements dans le midi et le nord de la France, fait bénéficier dans la mesure du possible, les industriels du pays et des départements limitrophes, des avantages apportés par la construction des lignes ferrées.

Elle traite avec eux pour toutes les fournitures nécessaires à la construction des réseaux de la Haute-Savoie, de l'Isère et de la Drôme, et notamment pour les traverses en chêne, le ballast, etc.

Tous les renseignements utiles sont fournis aux intéressés, aux bureaux de la Compagnie établis à Valence (Drôme), et à Annemasse (Haute-Savoie).

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre.

Cours Lafayette, et en retour sur l'avenue de Vendôme. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., Mme Debesson et M. Bellemain, rue Saint-Pierre, 25; entrepreneurs: maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrieres, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Débat, 71, chemin Bellecombe; pierre blanche, MM. Janin frères et Barthélemy et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, MM. Pélisson, 36, rue Saint-Joseph, et Lambert, 5, rue de l'Arbre-Sec. Au 1^{er} étage.

Rue Paul-Bert, 27. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Motto, entrepr. de plâtrerie et peinture, 177, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, M. Chaize, 284, avenue de Saxe; pierre dure, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre tendre, M. Besson, 81, rue Robert; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Aux caves.

Cabinet de M. BLEIN, 86, cours de la Liberté.

Rue Boileau angle de l'avenue du Château. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Dussurget, 4, place des Terreaux; entrepreneurs: maçonnerie, M. Guerre, 135, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe; serrurerie, M. Devier, 17, rue Costes. Au 4^e.

Chemin des Chermettes. Construction d'une maison. Propr., M. Galéante, 28, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand, grande rue de la Guillotière, 8; pierre dure, M. Dussurget, 4, place des Terreaux; pierre blanche, M. Simon, 43, rue Montgolfier; serrurerie, M. Moillard, 10, cours Vitton. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et TEYSSEIRE, 4, rue des Forces.

Cours Gambetta (côté droit), près la rue Garibaldi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Crozo, entrepr. de serrurerie, 3, rue de l'Oiselère; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 282, avenue de Saxe. Toiture.

Cours Gambetta (côté droit), et retour rue Garibaldi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Guille, 35, rue Malesherbes; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 282, avenue de Saxe. Toiture.

Cabinet de M. E. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

Avenue de Saxe côté gauche, angle de la rue Bouchardy. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. J. Thévenet, entrepr. de menuiserie, rue Vendôme, 33; M. Boncaret, rue Ferrandière, 40; charpente, M. Frérot, rue Sébastien-Gryphe, 151. Aux fondations.

Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.

Rue de Sèze, 49. Construction d'une maison de rapport. Propr., MM. Andrié frères, liquoristes, 52, rue de Sèze; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau. Au rez-de-chaussée.

Avenue de Saxe, 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Au 5^e étage.

Cabinet de M. F. COMTE, 1, cours Gambetta.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie} et Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Marchal, 12, rue Croix-Jordan; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers. Travaux intérieurs.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 27; pierre de Villebois, M. Péju à Porcieu Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21, et Brelhier, rue de Vendôme, 312; serrurerie, M. Quinchamps, 97, grande rue de la Guillotière. Travaux intérieurs.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; entrepreneurs: pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Debat, chemin Bellecombe, 71; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants. Au 3^e étage.

Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.

Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue Créqui. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie et charpente, 29, cours du Midi; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze. Au 2^e étage.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M^{me} veuve Fauflugue et Lelarge, entrepr. de maçonnerie, 28, rue des Remparts d'Ainay; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Careau, 51, cours Charlemagne; menuiserie, M. Janin, 29, cours du Midi; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze; plâtrerie peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Toiture.

Rue des Trois-Pierres, 51. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Peyret, 60, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Dubayle; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Lalive, rue Vendôme, 282; charpente, M. Michard, à Monplaisir; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Carron, 18, rue de Bonnard; plâtrerie et peinture, M. Gayetti, 16, quai de la Guillotière. Toiture.

Cours Lafayette (côté gauche), angle de l'avenue de Vendôme. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Labasse, entrepr. de plâtrerie et peinture, 143, rue Cuvier; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières d'Ainay; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze. Au 1^{er} étage.

Route de Grenoble, 76. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Frandon y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jarrigeon et Denis, 20, chemin Saint-Victor; pierre de Villebois, MM. Gerbod et Ducarre, à Porcieu (Isère); charpente, M. Michard à Monplaisir. Au 1^{er} étage.

Cabinet de M. J. DUBUISSON, 67, rue Molière.

Cours Lafayette, 35. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme, Marchal, 12, rue Croix-Jordan, et Mantelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Buclet fils, 2, rue Commarmot; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 8, rue de la Bourse. Au 2^e étage.

Cabinet de M. Louis FANTON, 90, rue Vendôme.

Avenue de Saxe, angle de la rue Montesquieu. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., MM. Fanton, arch., 90, rue Vendôme; Besson, tailleur de pierre, à Montalieu Vercieu (Isère); Grépat, charpentier, 124, rue Boileau; Brizon, serrurier, 118, rue de Sèze et Berger, peintre-plâtrier, rue Boileau, 123; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat et Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital. Couverte.

Rue Ozanam, 22. Construction d'une maison d'habitation. Propr., M^{me} Teillon, 1, rue du Commerce; entrepreneurs: maçonnerie, M. Depiat, 11, rue Vauzelles; pierre de taille, MM. Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente et menuiserie, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Sèze; plâtrerie et peinture, M. Arienta, 1, place de la Croix-Rousse. Couverte.

Chemin de Baraban, à l'angle du chemin des Petites-Sœurs. Construction d'une maison à loyer. Propr., M. Lascombe, 20, chemin de Baraban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Buchenaud, 51, rue Masséna; pierre de taille, MM. Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Sèze; plâtrerie et peinture, M. Berger, 123, rue Boileau. Couverte.

Angle des rues Roquette et du Mont-d'Or. Construction d'une maison à loyer. Propr., et entrepr., M. Duperrier, maître-maçon, 2, rue du Bon-Pasteur; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy, Pomparat et C^{ie}; charpente, M. Henry; serrurerie, M. Brizon. Au rez-de-chaussée.

Rue Bellecombe, 13. Exhaussement d'une maison à loyer. Propr., M. Charlin-Guillin, appréteur; maçonnerie, M. Chatoux, 3, place Saint-Pothin; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy Pomparat et C^{ie}; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Queyrel. Couverte.

Crépieu (Ain). Construction d'une villa. Propr., M. Bertrand à Crépieu; maçonnerie, M. Sauvanot, grande rue Saint-Clair; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy Pomparat, et C^{ie}; charpente et menuiserie, M. Serre, à Crépieu; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Sèze; plâtrerie-peinture, M. Desgrange à Saint-Clair. Au 1^{er} étage.

Cabinet de M. GANDY, 40, rue Victor-Hugo.

Rue Tête-d'Or, 33. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Vermorel Félix, 150, cours Lafayette; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 55, pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, quai de l'Hôpital, 67; pierre blanche, M. Simon, 43, rue Montgolfier; charpente, M. Creuzevault, 90, chemin Bellecombe; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui; serrurerie, M. Reverdy, 16, rue d'Amboise; couverture, M. Ph. David, 2, cours Vitton; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 5, rue des Marronniers. Couverte.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Avenue de Saxe (côté gauche), et en retour sur la rue Bouchardy. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gay François, entrepr. de maçonnerie, 315, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Varvarande, à Montalieu Vercieu (Isère); pierre blanche, Société anonyme des Carrières d'Injou, 33, rue de la Bourse; charpente, M. Richard, 83, grande rue de la Guillotière; menuiserie, M. Fabre, rue Duguesclin, 42; serrurerie, M. Cottin, rue Saint-Jean, 60; plâtrerie et peinture, M. Michel, rue Villeroi. Couverte.

Avenue de Saxe (côté droit), angle rue de la Thibaudière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. F. Jaussaud, 9, rue Franklin; entrepreneurs: maçonnerie, M. Bonnet, 36, rue Moncey; pierre de Villebois, M. Buisson, à Porcieu (Isère); pierre blanche, Société anonyme des Carrières d'Injou, rue de la Bourse, 33; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; menuiserie, M. Bouilhères, rue d'Enghien, 4; serrurerie, M. Truchon, rue Franklin, 20 bis. Couverture.

Rue d'Helvétie, 4. Construction d'une maison. Propr., M. Titena, entrepr. de maçonnerie, 1, place des Célestins; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, Société des Carrières d'Injou, 33, rue de la Bourse; charpente M. Henry, 23, rue Jacquard; plâtrerie et peinture, M. Vincendon, 115, rue Vendôme. Au 3^e étage.

Boulevard des Brotteaux, 47. Construction d'un bâtiment. Propr., M. Laurent Piliot y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre de Trept, M. Guicherd, à Trept (Isère); charpente en fer, les successeurs de M. Schmiedt, boulevard de la Part Dieu. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de M. PASCALON, 14, rue du Gare.

Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Monvenoux, 25, rue Grenette; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Denat, 16, quai Claude-Bernard; plâtrerie et peinture, MM. Bardet, 14, rue Robert, et Détanger, 16, rue des Remparts-d'Ainay; serrurerie, MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent, et Barbier et Morand, 10, rue Mazenod. Toiture.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre

Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois: Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. F. Flachet, à Villeurbanne; serrurerie, M. Muguet, 23, rue Chaponnay. Au 4^e étage.

Avenue de Saxe (côté gauche), et en retour dans les rues des Trois-Pierres et Creuzet. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Chaze, maître-maçon; 284, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Trept,

M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; menuiserie, MM. Misme, rue de Vendôme, 25, et Nerbollier et Raudier, 5, rue des Capucins; serrurerie, M. Arnaud, rue de Vendôme, 248; plâtrerie et peinture, M. Motto, rue Pierre-Corneille, 177; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Travaux intérieurs.

Rue Pierre-Corneille et en retour rue Fénélon. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. M. Grimonet, entrepr. de menuiserie, 127, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22; pierre de Villebois, M. Besson, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au 2^e plancher.

Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. MM. Dumont et Nouhen, entrepr. de maçonnerie, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au 2^e plancher.

Rue Molière, angle rue Fénélon. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Queyras, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grôlée; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Vivet, Sourd et Delafontaine, à Villebois; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au 2^e plancher.

Rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lesselier, entrepr. de plâtrerie et peinture, 14, rue Romarin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée. Au 2^e plancher.

Cours Lafayette, angle rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Marin frères, entrepr. de charpente, 23, rue du Colombier; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au 2^e plancher.

Cours Lafayette. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au 2^e plancher.

Cabinet de M. RIONDET, 41, rue de la Charité.

Rue de Marseille (côté gauche), angle rue Parmentier. Construction d'une maison. Propr., MM. Arbaretaz et Cie, entrepr. de maçonnerie, 151, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: pierre de Trept, M. Carrier, à Saint-Hilaire-de-Brens (Isère); charpente, M. Boisson, 1, cours du Midi. Au 1^{er} étage.

Cabinet de M. RIPERT, 1, rue Bossuet.

Rue de Marseille, 23, et rue Saint-André, 6. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Marteau, entrepr. de menuiserie, 7, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban; charpente, M. Janin, à Ecully; serrurerie, M. Poulmarch, 130, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Vincendon, 115, rue Vendôme. Ravèlement des façades.

SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS ECONOMIQUES, 2, avenue de l'Archevêché.

Rue Louis-Blanc, angle de la rue Dussaussoy. Construction de trois maisons ouvrières. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand, 175, grande rue de la Guillotière; pierre dure, M. Delaye, 72, rue de la Part-Dieu; pierre tendre, M. Dussurget, 4, place des Terreaux; charpente, M. Faye, 86, rue Rabelais; serrurerie, M. Pirault, 43, rue Robert; plâtrerie et peinture, M. Cessieux, 43, cours Gambetta. Au rez-de-chaussée.

Avenue des Ponts du Midi, et en retour sur la rue Cavenne. Construction de trois maisons de rapport. Propr., MM. M. Mangini frères, 2, avenue de l'Archevêché; entrepreneurs: maçonnerie: MM. Durel et Marchand, rue Ferrandière, 36; pierre dure, M. Delaye, 72, rue Paul-Bert; MM. Guichard et Chaillier, à Trept (Isère); charpente, M. Faiguignon, rue Mazenod; serrurerie, M. Mermoz, 79, rue Smith. Aux caves.

Entre les rues Saint-Pierre-de-Vaise, Saint-Didier et Cottin. Construction de cinq maisons ouvrières. Entrepreneurs: maçonnerie: M. Fessetaud, 81, rue Vauban; pierre dure, M. Delaye, 72, rue de la Part-Dieu; charpente, M. Faye, 86, rue Rabelais; serrurerie, M. Nigoul, rue Saint-Pierre-de-Vaise; plâtrerie et peinture, M. Labasse, 113, rue Cuvier. Au rez-de-chaussée.

Achèvement du grand Hôtel-Dieu. — Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Belle-Cordière. Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascaillon, 44, passage de l'Hôtel Dieu; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 98, rue Rabelais.

Ecole du service de santé militaire. — Avenue des Ponts du Midi, entre les rues Cavenne et de Marseille. Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint, directeur des travaux, M. J. Dubuisson, 33, quai

Claude-Bernard; entrepreneurs: maçonnerie, M. J. Leduc, 39, rue de Marseille; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente en bois, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; charpente en fer et serrurerie, M. Th. Burnichon, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; plâtrerie et peinture, MM. Besse et Turin, 12, rue de Lyon, à Monplaisir; zinguerie, plomberie et couverture en ardoises, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; fumisterie, M. Martin aîné, 29, rue de la Martinière. Aux fondations.

Hôtel des Invalides du travail. — Lieu dit de Champagne, 5^e arrondissement. Propr., le département et la Ville de Lyon; arch., M. Moncorger, arch. du département, rue du Commandant-Dubois; entrepreneurs: maçonnerie et pierre de taille, M. Nann, 30, cours de la Liberté; ciments, M. Mazet, 85, boulevard de la Croix-Rousse; charpente en bois, M. Joseph Janin, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Martin aîné, 14, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne (Loire); plâtrerie, peinture et vitrerie, MM. Rondeau et Cie, 182, faubourg Saint-Denis, à Paris; zinguerie, M. Audemard, 174, avenue de Saxe; serrurerie et quincaillerie, M. Matignon fils, 41, quai Jayr. Aux fondations.

Monument de la République. — Place Carnot. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, 50, rue de Lille, à Paris; statuaire, M. Pénol, 89, rue Denfert-Rochereau, à Paris; entrepreneurs: maçonnerie, M. Day, 17, quai de la Guillotière; pierre de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Tournus, MM. Jaugeon frères à Tournus (Saône-et-Loire).

Nouveau Mont-de-Piété. — Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu. Propr., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, 33, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Lucenay, M. Guillaume; charpente, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Pétavil, 5, rue Godefroy. Au 1^{er} étage.

Pont Morand. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., MM. Schneider et Cie, au Crenset. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, 21, quai de la Guillotière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Achèvement des parties décoratives.

Pont Lafayette. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

Pont du Midi sur le Rhône. — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenet. Conducteur principal, M. Fabregue. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisan, Laurent, Savey et Cie, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr., MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyne, chef de service. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Elevation des piles et culées.

TRAVAUX PARTICULIERS

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

2^e Arrondissement. — Rue Delandine, 3. Propr., M. Verchère; arch., M. Bernelin, 308, avenue de Saxe. Construction d'une maison.

3^e Arrondissement. — Rues Moncey, Duguesclin et Servient. Propr., M. Dessemont, 102, rue Moncey; arch., M. Court, 6, rue de la Barre. Construction de deux maisons.

Grande rue de la Guillotière, 81. Propr., M. Debrien; arch., M. Blein, 86, cours de la Liberté. Exhaussement de maison.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 25 juin. — Préfecture. Service vicinal. Construction du chemin de grande communication n° 17 bis, sur la commune de Givors, sur une longueur de 307 m. 15. Etablissement d'un pont biais à tablier métallique de 6 m. 31 d'ouverture droite sur le canal de Givors. M. Blache, à Givors, adjud., à 2 p. 100.

Rhône. — Le 24 juin. — Hospices civils de Lyon. Vente d'une parcelle de la masse n° 114. Superficie 579 m. 21 d. Mise à prix 144.810 fr. adjud. M. Pierre Richard, entrepr. de serrurerie, 6, rue de Marseille sur une mise à prix de 144.000 fr.

Rhône. — Le 24 juin. — Hospices civils de Lyon. Vente d'une parcelle de la masse n° 59. Superficie 210 m. 65 d. Mise à prix 27.384 fr. adjud. M. Grandelaude, 28, rue Fénélon, sur une mise à prix de 32.500 fr.

Rhône. — Le 18 juin. — Mairie de Lyon. Construction d'un égout rue de Vendôme, entre le cours Gambetta et la grande rue de la Guillotière. Mont., 9.223 fr. 50. Association lyonnaise des maçons, M. Alexis, directeur, 16, rue du Clos-Suiphon, à Lyon, adjud., à 6 p. 100.

Rhône. — Le 25 juin. — Préfecture. Travaux de reconstruction du flottage du pont du Change, à Lyon. Mont., 19.000 fr. Aucune soumission n'a été déposée.

Ain. — Le 25 juin. — Mairie de Bourg. Adjudication des travaux de construction d'une école de garçons avec école maternelle au clos Wolf. Adjudicataires. — Maçonnerie. Mont., 25.630 fr. 63. M. Chamodou, à Saint-Trisier-de-Court-s, adjud., à 4 p. 100. — Charpente. Mont., 9.976 fr. 56. M. Raymond, à Bourg, adjud., à 11 p. 100. — Menuiserie. Mont., 5.743 fr. 51. M. Lachard, à Ceyzériat, adjud., à 17 p. 100. — Peinture et plâtrerie. Mont., 5.464 fr. 80. M. Corssin, à Bourg, adjud., à 12 p. 100. — Serrurerie et ferblanterie. Mont., 4.143 fr. 50. M. Brun, à Bourg, adjud., à 8 p. 100.

Côte-d'Or. — Le 17 juin. — Hôtel de ville de Dijon. Adjudication des travaux relatifs à l'ouverture de la rue Guillaume-Tell prolongée et construction d'un aque-

duc d'égout dans cette rue et dans la rue des Ferrières. Mont., 23.000 fr. M. Marchandon, à Dijon, adjud., à 19.05 p. 100.

Côte-d'Or. — Le 26 juin. — Préfecture. Canal de Bourgogne. Restauration, en ciment Portland, de bajoyers d'écluses entre Pont-de-Pany et la Saône. Mont., 80.000 fr. M. Bois, à Dijon, adjud., à 4 p. 100.

Drôme. — Le 22 juin. — Mairie de Bourg-de-Péage. Etablissement d'une canalisation pour distribuer dans la banlieue l'eau provenant des fontaines de la vallée de Charlieu. Mont., 14.540 fr. 57. M. Antoine Sibaud, à Alixan, adjud., à 13 p. 100.

Isère. — Le 21 juin. — Mairie de Grenoble. Construction du piédestal de la statue Xavier Jouvin. Mont., 10.800 fr. M. Georges Biron, à Grenoble, adjud., à 37 p. 100.

Isère. — Le 21 juin. — Mairie de Grenoble. Restauration de la flèche du clocher de l'église Saint André. Mont., 37.532 fr. 75. M. R. Baty, à Grenoble, ad., à 11 p. 100.

Isère. — Le 21 juin. — Sous-préfecture de Vienne. Travaux de chemins. Adjudicataires : Ch. de gr. comm. n° 44. Mont., 31.000 fr. — M. Antoine Baule, à Villette-Serpaize, adjud., à 27 p. 100. — Ch. d'int. comm. n° 23. Mont., 2.500 fr. M. Antoine Baule, adjud., à 24 p. 100. — Ch. vic. ord. n° 1. Mont., 8.600 fr. M. Claude Chemin, à Saint-Alban-de-Roche, adjud., à 2 p. 100.

Loire. — Le 23 juin. — Sous-préfecture de Montbrison. Ponts et chaussées. — Assainissement de la plaine du Forez. — Syndicat du Vizézy. — Amélioration de la rivière du Vizézy. M. Rosier, à Montverdu, adjud., à 4 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 22 juin. — Mairie de Genouilly. Agrandissement de l'école. Mont., 11.833 fr. 89. M. Jacques Berland, à Genouilly, adjud., à 21 p. 100.

Savoie. — Le 21 juin. — Préfecture. Travaux communaux. Adjudicataires : Trav. d'écoles à Chindrieux. Mont., 65.500 fr. M. Angelo Serratrice, à Albens, adjud., à 14 p. 100. — Const. d'un groupe scolaire à Saint-Pierre d'Entremont. Mont., 24.650 fr. M. Jacques Fontana, à Frontenex, adjud., à 15 p. 100. — Const. d'une école à Cimetier. Mont., 11.800 fr. M. Honoré Carpanot, à Bourget-du-Lac, adjud., à 12 p. 100. — Trav. d'écoles à Mouxy. Mont., 27.921 fr. 60. M. Pierre Perret, à La Bathie, ad., à 22 p. 100. — Trav. à l'église de Saint-Baldoph. Mont., 17.160 fr. — M. André Passieux, à Chambéry, adjud., à 17 pour 100. — Trav. au groupe scolaire de Saint-Baldoph. Mont., 4.133 fr. 73. M. Joseph Bertoni, à La Chavanne, adjud., à 23 p. 100.

Savoie. — Le 22 juin. — Mairie de Chambéry. Entretien de la canalisation de la fontainerie pour 3 ans. Mont., 15.000 fr. M. Yvryon, prix du devis. M. Sulpice, adjud., à 3 p. 100. — M. Deminjon, adjud., à 2 p. 100. — Mme veuve Dumais, adjud., à 1 p. 100. — M. Baboulaz, adjud., à 2 p. 100. — M. Porraz, adjud., à 2 p. 100. — M. Guiguet, adjud., à 1 p. 100. — MM. Gaget-Perignon et Cie, à Lyon, adjud., à 4 p. 100.

Yonne. — Le 13 juin. — Préfecture. Travaux de réfection des portes de garde de Joigny et de Saint-Aubin et de restauration de l'écluse de Saint-Aubin, sur la rivière d'Yonne. — 1^{er} lot. Mont., 80.000 fr. M. Em. Gaujard à Sens, adjud., à 11 p. 100. — 2^e lot. Mont., 12.000 fr. M. Gaudensaire, à Joigny, adjud., à 8 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 19 juillet, 2 h. — Mairie de Lyon. Construction d'un magasin-caverne et d'une route d'accès. — Travaux de construction, à Saint-Pons, d'un magasin-caverne et de sa route d'accès. Ces travaux seront adjugés en un seul lot. Importance : environ 200.000 fr.

Les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service du génie à Lyon, quai de la Charité, 44.

Ain. — Dimanche 13 juillet, 1 h. — Mairie de Montracol. Appropriation de l'église et reconstruction de du beffroi et de la flèche. Mont., 8.700 fr. 27. Caut., 435 fr. Renseignements à la mairie et chez M. Coppé, architecte à Bourg.

Ain. — Mercredi 16 juillet, 2 h. 1/2. — Préfecture. Route nationale n° 92. Construction de banquettes de sûreté entre Cordon et Seyssel, sur une longueur totale de 8.004 m. Travaux à l'entreprise, 14.007 fr. Somme à val., 993 fr. Tot., 15.000 fr. Caut., 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. Ratinet, faisant fonctions d'ingénieur à Belley.

Alpes-Maritimes. — Lundi 21 juillet, 2 h. — Mairie de Nice. Génie. Chefferie de Nice. Construction d'une manutention. Travaux à exécuter dans la place de Nice pour la construction de la manutention du temps de paix. Ces travaux évalués à la somme de 273.000 fr. seront adjugés en 6 lots savoir : — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Mont., 119.000 fr. Caut. exigé, 6.000 fr. Dépôt de garantie exigé, 1.200 fr. — 2^e lot. Travaux en ciment, 13.000 fr. — 3^e lot. Couverture et zincage. Mont., 15.500 fr. — 4^e lot. Charpente et menuiserie. Mont., 55.000 fr. Caut. exigé, 2.800 fr. Dépôt de gar. exigé, 600 fr. — 5^e lot. Ferronnerie. Mont., 65.000 fr. Caut. exigé, 3.300 fr. Dépôt de garantie exigé, 700 fr. — 6^e lot. Vitrerie et peinture. Mont., 4.500 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux de la chefferie du génie, rue Ségurane, 1, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir.

Côte-d'Or. — Samedi 19 juillet, 2 h. — Sous-préfecture de Semur. Etablissement d'une distribution d'eau et construction d'un chemin. — 1^{er} lot. Commune de Darcey. Etablissement d'une distribution d'eau potable. Trav. éval. à 18.113 fr. 40. Somme à val., 980 fr. 83. Caut., 850 fr. — 2^e lot. Commune de Senailly. Construction d'un tronçon du chemin vicinal n° 4, dit de Montfort. Trav. éval., à 2.737 fr. 96. Somme à val., 262 fr. 04. Caut., 100 fr.

On prendra connaissance des pièces de chaque projet : 1^{er} Au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin à 4 h. du soir ; 2^e dans les bureaux de M. l'ingénieur voyer d'arrondissement.

Drôme. — Jeudi 10 juillet, 2 h. — Préfecture. Commune de Pradelles. Chemin d'intérêt commun 35. Construction entre le village et la limite de Brettes, sur une longueur de 1.150 m. Trav. prév. au détail estimatif, 28.065 fr. 95. Somme à valoir, 3.934 fr. 05. Tot., 32.000 fr. Caut., 900 fr.

On peut prendre connaissance des pièces du projet dans les bureaux de la préfecture (2^e division), tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Drôme. — Lundi 21 juillet, 2 h. 1/2. — Préfecture. Travaux sur la route nationale n° 93. — 1^{er} Reconstruction des ponts de la Riaille, des Limites, de la Dent, de Merdary et du Portail, aux points kilom., 10.010, 10.520, 11.580, 13.010, 13.330. Trav. à l'entrepr., 14.453 fr. 97. Somme à val., 1.546 fr. 03. Tot., 16.000 fr. Caut. prov. et déf., 400 fr. — 2^e Construction de perrés de défense contre la Drôme, au droit des bornes kilométriques 34 et 43. Trav. à l'entr., 14.500 fr. 16. Somme à val., 1.999 fr. 84. Tot., 16.500 fr. Caut. prov. et déf., 500 fr.

On peut prendre connaissance des pièces, des projets dans les bureaux de la préfecture (2^e division), et dans ceux de M. Donnier, ingénieur ordinaire à Crest, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Loire. — Samedi 12 juillet, 10 h. — Mairie de Saint-Etienne. Construction du lycée, rue Fontainebleau. — 1^{er} lot. Mobilier scolaire. Mont. des trav. prév., 89.194 fr. Impr., 4.459 fr. 70. Caut., 4.682 fr. 70. — 2^e lot. Mobilier administratif. Mont. des trav. prév., 23.241 fr. Impr., 1.412 fr. 05. Caut., 1.482 fr. 65. — 3^e lot. Plomberie d'eau et de gaz. Eau, 15.956 fr. 70. Gaz, 24.761 fr. 10. Mont. des travaux prévus, 40.717 fr. 80. Impr., 2.035 fr. 90. Caut., 2.137 fr. 70. — 4^e lot. Installation des lavabos, cabinets d'aisances et urinoirs. Mont. des trav. prév., 25.743 fr. 20. Impr., 1.257 fr. 15. Caut., 1.351 fr. 50. — 5^e lot. Stores. Mont. des trav. prév., 9.865 fr. Impr., 493 fr. 25. Caut., 517 fr. 90. — 6^e lot. Tableaux noirs. Mont. des trav. prév., 2.920 fr. Impr., 146 fr. Caut., 153 fr. 30. — 7^e lot. Horloges. Mont. des trav. prév., 4.825 fr. Caut., 241 fr. Les plans, devis et cahier des charges, bordereaux des prix, détails estimatifs, etc., sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h., jusqu'au jour de l'adjudication.

L'Imprimeur-Gérant. PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CARRIÈRES, MINES

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. — **JEAN AUGÉON FRÈRES**, entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtiments. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnement permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PIERRES DE TOURNUS, pierres blanches mi-dures, des *Carrières de Tournus*. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour Bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des *Carrières de Lacroix*, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

FILTRES

MAISON BERTHIER, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. Seul fabricant, 7 fois médaillé. — Marbrerie en tous genres.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tores, kiosques, chaumières, cabanes aquatiques, etc.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD PÈRE et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de toiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, toiler à la Demi-Lune.

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôtiste et ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de l'elloux, du Valbonnais, Verzieux-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lombes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et latites. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

ABAT-JOUR

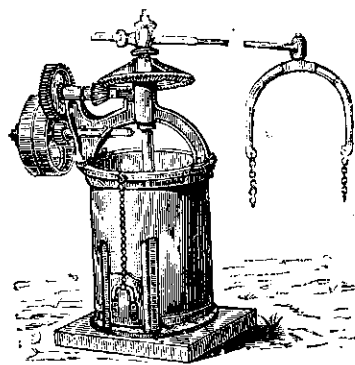
ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGES & PARQUETS

BATY, (J.) Scieries à Bulle (Suisse), bureau à Lyon, 217, avenue de Saxe.

TÉLÉPHONES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES. Agence régionale, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. Chagnoux représentant pour Lyon et la région. — Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc. Téléphones domestiques remplaçant avantageusement les Porte-Voix ordinaires pour appartements, usines, châteaux etc. Téléphones « Ador » et autres adoptés par l'Adm. des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. Cables pour Lumière électrique etc.



CONSTRUCTION MECANIQUE J. DELACQUIS

3, rue du Château, près le cours Gambetta

LYON

— 18 MÉDAILLES OR ET ARGENT —

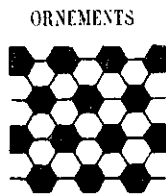
FOURNISSEUR DE L'ÉTAT ET DES HOSPICES CIVILS, B^{te} S. G. D. G.

Matériels complets pour entrepreneurs : **Bétonnières** circulaires à grand travail, nouveau système breveté S. G. D. G., pour béton, chaux, ciment et machefer. Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier, voies portatives, vagonnets, monte-charge, locomobiles, etc., charpentes en fer, colonnes fer et fonte, réservoirs en tôle. Spécialité de pompes à manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes profondeurs, pompes à purin, presses ou pressoirs à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture et l'industrie. Spécialité pour huileries, broyeurs et cylindres, pour tout emploi, hache-paille, coupe-racines, et rapés à tourteaux. Matériels pour la fabrication du chocolat et installations d'usines, etc.

MANUFACTURE DE CARRELAGES MOSAÏQUE DE TRAVAUX DE CEMENTS ET CARRELAGES DE TOUS GENRES



C. PONCET
60, Quai Pierre-Scize, 60
LYON



91, rue d'Annonay, SAINT-ÉTIENNE

GRANDES TUILERIES MÉCANIQUES

PERRUSSON PÈRE & FILS & MARIUS DESFONTAINES

Tuiles, Briques et tous Produits céramiques

PLÂTRES DE BOURGOGNE

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS VITRIFIÉ

DÉPOT GÉNÉRAL DE LYON

85, quai de Pierre-Scize, 85

LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire d'Art Ornemental

PAR MÉCHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de décoration, se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

120 planches par année

Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de l'abonnement annuel : 17 fr.

LA PRESERVATRICE

FONDÉE EN 1861

La plus Ancienne Société d'Assurances

CONTRE LES ACCIDENTS

DIRECTEUR-FONDATEUR HIPPOLYTE MARESTAING

Au 31 Décembre 1888, 364.500 Sinistres réglés
Indemnités payées VINGT-QUATRE Millions

SIÈGE SOCIAL EN SON HÔTEL A PARIS
8, rue Louis-le-Grand, 8

S'adresser à M. SCRIBE agent à LYON
4, rue de la Bourse.

LA FRATERNELLE PARISIENNE

FONDÉE EN 1837

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

CONTRE

l'Incendie, l'Explosion et le Chômage

Valeurs assurées : UN MILLIARD 600 MILLIONS
Garantie générale et réserves : 4 MILLIONS

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON

2, rue du Bât-d'Argent, 2

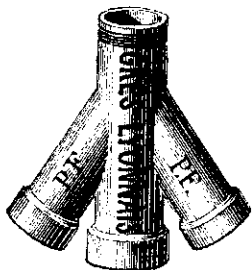
GRÈS LYONNAIS

FABRICATION SPÉCIALE DE

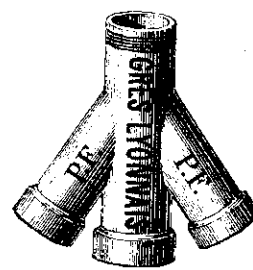
TUYAUX EN GRÈS VITRIFIÉ

POUR

Conduites d'Eau et d'Acide, Egouts, Colonnes de Fosses



MARQUE DÉPOSÉE



MARQUE DÉPOSÉE

PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ÉTIENNE, rue de Roanne (Loire)

Le Progrès Agricole et Viticole

ORGANE DES CULTIVATEURS ET VIGNERONS

Parait tous les Dimanches

Abonnements d'essai pour 1 mois 75 c.

ADRESSER LES DEMANDES

à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole
à VILLEFRANCHE (Rhône)12 Fr.
PAR
ANBIBLIOTHÈQUE DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
PUBLICATIONS NOUVELLES

Le greffage pratique de la vigne, guide du greffeur, indiquant la manière d'opérer toutes les principales greffes, la mise en pépinières, etc., avec nombreuses gravures, par V. VERMOREL. Prix: 1.50 franc. 1 fr. 65

Agenda viticole pour 1890, élégante brochure, format et reliure portefeuille, comprenant de nombreux tableaux et renseignements pratiques à l'usage des viticulteurs. — Prix: 2 fr. 50; franc 2 fr. 75

Adresser les demandes accompagnées d'un mandat ou timbres-poste à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole, à VILLEFRANCHE (Rhône)

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

COUVERTURES EN BATIMENT

ANCIENNE MAISON BERTHELIER ONCLE

J. VERCHÈRE

SUCCESSION

ARDOISES
DE TOUTES
PROVENANCES

TUILES
VERNIES
ET AUTRES

15, rue Juiverie, Près la Gare Saint-Paul.

LYON

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE

PITRAT AINÉ

LYON. 4, Rue Gentil. 4, LYON

VITRAUX D'ART

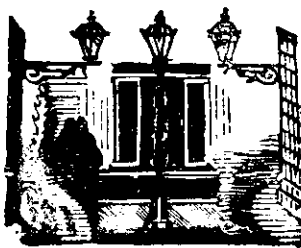
Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

10, rue Saint-Pierre-le-Vieux

près de l'Archevêché

Médailles de Bronze à Annecy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements



ECLAIRAGE PUBLIC

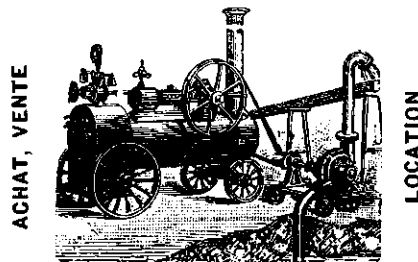
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ

MAISON SPÉCIALE

Tarif-Album sur demande. Adresser à: le Studio et la Photo

Jules JANIN fils, à LYON (Villette).

MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOILES
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX

Pompes Letestu, Dumont et autres.
Grues roulantes, pivotantes, fixes et à vapeur.
Machines fixes, avec ou sans condensation.
Treuils fixes et roulants.
Chaudières Tubulaires, à foyer int. et à bouilleurs
Wagons et Matériel Décauville.
Rails vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHES

J. ROHMER, 52, cours Perrache, LYON

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^r

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

AVIS

LE CABINET DE RHABILLAGE

De feu M. VACHON, est toujours

53, quai Pierre-Scize, 53

Continué par Mme veuve VACHON et les opérations faites par M. B. JANIN, élève et successeur de M. VACHON.

Les meilleurs soins seront comme par le passé donnés à la clientèle.

25 ans
DE GARANTIE
PIANOS
HARMONIUMS

SPÉCIALITÉ DE
TRANSPORTEURS
Faisant jusqu'à
13 demi-tons

ACCORDS
EN VILLE
A 2 Francs

Vente comptant 2 cordes 400 fr.
— 3 cordes 500 fr.

LOCATION-VENTE
Par mois, depuis 15 fr.

LOCATION AU MOIS
5. 6. 7. 8. 9. 10 fr.
11. 12. 13. 14. 15 f.

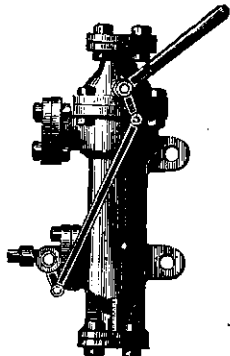
RONZEAU
34 rue Guillotière
18

KÖRTING FRÈRES

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.
BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT



APPAREILS A JET - PULSOMÈTRES - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION - FABRIQUE DE MOTEURS A GAZ

INJECTEURS UNIVERSELS, système Körting, pour alimenter les chaudières fixes locomotives et locomotives, avec de l'eau froide ou chaude, jusqu'à 70° centigrades; aspiration jusqu'à 7 m; pas de tâtonnements ni réglage pour la mise en marche.

RECHAUFFEURS D'EAU D'ALIMENTATION avec la vapeur d'échappement (10 à 15 0/0, d'économie).

VENTILATEURS de cheminées, pour chaudières marines et autres, amélioration du tirage et grande économie de combustible.

VENTILEURS pour séchoirs, mines, encolleuses, etc.

ELEVATEURS à jet de vapeur, pour élever des liquides acides ou non.

POMPES A INCENDIE, VIDE-CALES, ELEVATEURS DE CIRCULATION, pour léviathans et pour cuiviers de blanchisserie.

ENTREPRISE A FORFAIT D'INSTALLATION COMPLÈTE DE CHAUFFAGES ET DE SÈCHAGES A L'AIDE DE NOS CORPS DE CHAUFFAGES A AISETTES

ELEMENTS A AISETTES OBLIQUES. Meilleure utilisation de la surface de chauffe. Rendement supérieur à celui des éléments à ailettes droites.

TUYAUX A AISETTES GRANDES ET SERRÉES développant une surface de chauffe énorme. Prix très bon marché du mètre carré de surface de chauffe, depuis 8 francs.

ELEVATEURS à jet d'eau, fonctionnant avec la pression de l'eau des villes.

PULSOMÈTRES, système Körting, économie de 40 0/0 de vapeur, rendement et dépense de vapeur garantis.

ASPIRATEURS, COMPRIEURS D'AIR, Barboteurs, Souffleurs sous grilles.

CONDENSEURS à jet d'eau, pour machines à vapeur de toutes grandeurs; augmentation de force jusqu'à 45 0/0 et, par suite, grande économie de combustible.

PURGEURS AUTOMATIQUES d'eau de condensation pour conduites de vapeur.

SPECIALITE DE ROBINETS pour eau et vapeur.

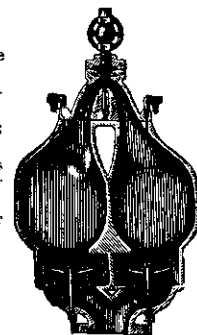
GRAISSEURS, système Porote, avec graisse solide, Propreté économie.

AMIANTE en feuilles, fils, cordes, pour joints à vapeur.

POMPES A BRAS ET APPAREILS HYDRAULIQUES.

CALORIFERE A AIR CHAUD, composé d'éléments à ailettes diagonales. Meilleure utilisation du combustible. Prix réduits. Installation très simple.

NOUVEL APPAREIL A DÉSINFECTER SANS CHAUDIERES A VAPEUR. Effet certain. Prix très bas.



Tous nos Appareils
sont donnés à l'essai. — Prospectus
et Références gratuits et franco
sur Demande



Nous fournissons gratuitement
les Plans et Devis de Chauffages de
tous systèmes